

Déclaration :

La **délégation CFDT** a fait une déclaration pour ce 1^{ier} CA pour présenter ses vœux, continuer de porter ses valeurs et à maintenir sa vigilance sur le fonctionnement du CA CMCAS. La **délégation CFDT s'engage à :**

- A faire remonter et instruire les demandes au plus près des besoins et contraintes de fonctionnement,
- A continuer à s'assurer d'une **CMCAS pluraliste et ouverte à tous**, c'est à dire :
 - Continuer de fonctionner avec une CMCAS mettant en œuvre les décisions prises (par vote) dans les différentes instances et ce, **de manière intersyndicale**,
 - La CMCAS a pour vocation d'œuvrer dans l'intérêt de **tous les bénéficiaires et sans appropriation électoraliste**.



Malheureusement, la délégation CFDT se doit de rester vigilante quant aux agissements et communications « à vision partielle » envoyées.



Election des membres du Bureau

Présidente : Nathalie VIGNAUD-SAUNIER (CFE) **au 2^{ème} tour avec seulement 9 voix sur 22**



Après une suspension de séance, la « Présidente » déclare avoir compris le message.

Secrétaire général :
Trésorier général :
1^{ère} vice-présidente :
2^{ème} vice-président :
3^{ème} vice-président :
4^{ème} vice-président :
5^{ème} vice-président :
6^{ème} vice-président :
Secrétaire général adjoint :
Trésorier général adjoint :

Ludivine BRUERE (CGT) 22 voix
Emmanuel FIORESE (CFE) 22 voix
Melody GUILLEMONT (CFE) 21 voix
Denis LE BRAS (CFDT) 20 voix
Kévin GUIGNET (CGT) 19 voix
Tony BOUVET (CGT) 19 voix
Jean-Michel GERARD (CFDT) 20 voix
Ghislaine BERTHOMIERE (CGT) 20 voix
Jennifer ROIGNANT (CFDT) 19 voix
Mickaëlle DUPIRE (FO) 20 voix



Fonctionnement du CA



Depuis près d'1 an, la **délégation CFDT** œuvre pour la mise en place **d'un meilleur pilotage** de la CMCAS Tours-Blois.

Malgré les réticences de l'Alliance CFE-CGC et sur proposition de la **CFDT**, le conseil d'administration valide le principe d'un relevé de décisions, rédigé en séance (prévu dans le règlement). L'objectif attendu est une optimisation de notre **efficacité dans le suivi de nos actions** et **un pilotage moins orienté ou interprétable**.

Décisions collectives adoptées lors de ce CA (liste non-exhaustive):

- **Demande au Territoire de revoir les permanences sur tous les sites** indépendamment du CA.
- Travail de toutes les OS sur une proposition d'organisation des accueils sur site.
- Validation de **l'augmentation du délai de 6 mois à 1 an** pour réclamer un **colis layette** lors de la naissance d'un enfant
- Demande **clarification de la procédure** de demande d'aide (Sports, centre aéré, ...)

Budget 2025 :

Depuis près de 10 ans, la **délégation CFDT** prône une gestion saine et équilibrée du budget intégrant une vision à long terme pour maintenir notre patrimoine en état sans détérioration des services proposés aux bénéficiaires.

Toujours malgré les réticences de l'Alliance CFE-CGC et sur proposition de la **CFDT**, **un suivi des réserves est effectué par la délégation CFDT**.

Cela a permis de **collectivement valider le budget 2025**.



Activités : Séjour « week-end révision de préparation d'examen » :

La CMCAS Tours-Blois, sur proposition du Territoire, a voté à l'unanimité pour le séjour. Ce sont donc **20 enfants qui pourront bénéficier de ce séjour** révision au centre d'Azay-le-Ferron, fin avril.

Dans un souci **d'égalité de traitement**, la délégation **CFDT** rappelle au Territoire, la nécessité de prendre en compte les contraintes budgétaires de la CMCAS TOURS-Blois, comme pour toute autre commission, SLVie, sections sportives et culturelles.

Commission ASS (Action Sanitaire et Sociale Santé-Prévention):

Le conseil valide à l'unanimité l'avis de la commission pour les 34 dossiers.

La **CFDT** demande que la commission ASS retravaille et propose une modification des conditions d'octroi des aides en adéquation du respect d'une **CMCAS dite sociale** et du budget CMCAS équilibré.

Du fait de l'écart entre la prise en charge de la CMCAS et de la mutuelle, la **CFDT** propose :

- Prise en charge d'une séance par mois, par enfant (par AD) et par thème (psycho et ergo possible),
- Taux en fonction du coefficient social,
- Toute demande complémentaire serait traitée comme une demande d'aide « spéciale »,
- Déduction de toutes aides extérieures à la CMCAS.

La **CFDT** n'entend surtout pas, **contrairement aux intentions de l'Alliance CFE-CGC**, proposer une réponse unique aux situations difficiles étudiées en commission ASS : le ticket alimentaire.

Vos administrateurs :

Olivier
GUILLARD
CNEPE

Jean-Michel
GERARD
pensionné

Denis
LE BRAS
CNPE
St Laurent

Grégory
LECHEVALIER
CNEPE

Jennifer
ROIGNANT
commerce

Denis
VILLENEUVE
CNPE Chinon

